



PPCR : *Honteux et inadmissible...* *Que valent les engagements de l'État ?*

Jeudi 30 novembre 2017, lors du comité technique de réseau de la direction générale de la police nationale (CTRPN), Philippe Capon, secrétaire général de l'UNSA FASMI, a interpellé l'administration sur le PPCR, parcours professionnels, carrières et rémunérations, et le protocole d'accord du 11 avril 2016.

La décision interministérielle de report du PPCR, voulue par le ministère de l'Économie et des Finances, **aura des conséquences sur l'ensemble des agents du ministère de l'Intérieur.**

Cette décision, **inadmissible**, remet en cause les engagements de l'État envers ses agents, femmes et hommes œuvrant au sein de la fonction publique.

Suite aux interventions en séance, L'UNSA FASMI a obtenu que l'administration :

➔ Réunisse, en janvier 2018, la commission de suivi du protocole du 11 avril 2016 ;

➔ Diffuse courant décembre 2017, aux organisations syndicales représentées en CT, une fiche d'impact sur les effets négatifs du report du PPCR touchant tous les collègues du périmètre DGPN.

« Pour l'UNSA FASMI, cette situation pose le problème du suivi des engagements donnés par l'État, du peu de respect et de l'absence totale de reconnaissance du travail et de l'abnégation de tous les fonctionnaires du ministère de l'Intérieur. »

Philippe Capon, secrétaire général

UNSA FASMI, le langage de vérité !